



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, LE BOULC'H, RAMACKERS
Excusés : MM. EYL, LE PRUNENEC
CD : M. FORNARELLI

PV du 17 septembre 2024

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE – MODIFICATION DE MATCH

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.



Par ailleurs, toute demande de modifications de matchs (changement de date, et/ou d'horaire, et/ou d'installation) doit être saisie via l'application Footclubs sous peine de sanction (cf. annexe financière).

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

(Epreuves Autres compétitions, Edition et extractions, rencontres, feuille de match 1 exemplaire PDF, Sélectionner une ou plusieurs poules et la date de match).

Les feuilles de matches papier des +55 ans (de couleur verte) ont été envoyées début de semaine 38.

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).



Arrêté Municipal de la Mairie de Quincy sous Sénart

Fermeture du stade municipal Maurice Perraguin du 11 décembre 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de Saintry sur Seine

Fermeture du terrain de football du site des Montelièvres jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie d'Épinay sur Orge

Fermeture des stades du Breuil et des Templiers les vendredi 1^{er} novembre 2024 et samedi 11 novembre 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie de Vigneux sur Seine

Fermeture des structures sportives municipales les jours fériés en 2024.

Courriel de la Mairie des Ulis

Fermeture sur le stade Jean-Marc Salinier du terrain en herbe n°1 le samedi 28 septembre 2024.

COUPES

Le TIRAGE a eu lieu le 17 septembre 2024 à 18h00

Au District - Institut Gaston Villadier

CLUBS PRESENTS : FLEURY 91 FC, LES VIEUX DU FOOT, SAVIGNY FOOT CO et ST MICHEL FC 91.

SENIORS ESSONNE

SENIORS DISTRICT

VETERANS - Exempt : EPINAY ATHLETICO FC

+ 45 ANS

A jouer le 29 septembre 2024 à l'horaire officiel

Rappel :

Sont exemptés du tirage de la Coupe de l'Essonne Seniors les clubs qualifiés en Coupe de France et Coupe de Paris.

Sont exemptés du tirage de la Coupe du District Seniors les clubs n'ayant engagé qu'une équipe en championnat.

CALENDRIERS

Seniors F à 11

Courriel et notification Extranet LPIFF d'IGNY AFC en date du 16 septembre 2024 nous informant du désengagement de son équipe Seniors F à 11 évoluant en D1.

Voir le nouveau calendrier.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.



CDM

Courriel et notification Extranet LPIFF de PALAISEAU US en date du 16 septembre 2024 nous informant du désengagement de son équipe CDM évoluant en D2/A.

Voir le nouveau calendrier.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

CDM, +45 ans et +55 ans

Courriel de ST MICHEL FC 91.

Après vérification des calendriers CDM D2/A, +45 ans, poule A et +55 ans, poules A et B, l'alternance a bien été respectée.

Cf. PV du 27 août 2024 pour CDM D2/A.

U14

Courriel de ST GERMAIN SAINTRY en date du 16 septembre 2024

demandant l'engagement d'une deuxième équipe U14.

La Commission engage cette équipe en D4/D.

Voir le nouveau calendrier.

Le match n° 29437527 * ST GERMAIN SAINTRY 2 / VERRIERES LE BUISSON 2 du 21 septembre 2024 est reportée à une date ultérieure.

U15

Courriel de SUD ESSONNE en date du 11 septembre 2024

nous informant du désengagement de son équipe U15 évoluant en D1/A.

Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

Voir le nouveau calendrier.

U16

D3

Courriel de LINAS MONTLHERY ESA en date du 16 septembre 2024

nous informant du désengagement de sa troisième équipe U16 évoluant en D3/B.

Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

Voir le nouveau calendrier.

D4

Courriel de MNVDB FC

Demande prise en compte.

Voir le nouveau calendrier en U16 D4/D.

U18

Courriel et notification Extranet LPIFF de BRUNOY FC en date du 16 septembre 2024

nous informant du désengagement de sa deuxième équipe U18 évoluant en D3/A.

Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

Voir le nouveau calendrier.

Notification Extranet LPIFF d'EPINAY ATHLETICO FC en date du 15 septembre 2024

nous informant du désengagement de son équipe U18 évoluant en D3/A.

Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.



Voir le nouveau calendrier.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Courriel de JANVILLE LARDY ASL en date du 17 septembre 2024 nous informant du désengagement de son équipe U18 évoluant en D3/B.
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.
Voir le nouveau calendrier.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Vétérans

Courriel de PARAY FC en date du 17 septembre 2024 nous informant du désengagement de son équipe Vétérans évoluant en D1.
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.
Voir le nouveau calendrier.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.
Pour l'année 2025/2026, l'équipe sera incorporée dans la dernière division de la Compétition concernée (article 9.4 du RSG du DEF).

+45 ans

Notification Extranet LPIFF de ST VRAIN FC en date du 13 septembre 2024 nous informant du désengagement de son équipe +45 ans évoluant en poule E.
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.
Voir le nouveau calendrier.
Cette équipe est retirée du Challenge +45 ans.

+55 ans

Courriel de LISSOIS FC en date du 17 septembre 2024 demandant l'engagement d'une d'équipe +55 ans.
La Commission engage cette équipe en poule B.
Voir le nouveau calendrier.
Le match n° 29609464 * LISSOIS FC 6 / BONDOUFLE AMC 6 est reportée à une date ultérieure.

Courriel et notification Extranet LPIFF d'OLLAINVILLE AS en date du 12 septembre 2024 nous informant du désengagement de son équipe +55 ans évoluant en poule B.
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

Suite au désengagement d'OLLAINVILLE AS, EPINAY SUR ORGE SC prend sa place.
Voir le nouveau calendrier.



HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

DEROGATIONS – SAISON 2024/2025 (article 10.3 du RSG du District)

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

La Commission demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

Seniors

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15 h 30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

<u>LISSOIS FC</u>		
Seniors D2/A	16h00	Accord de la Commission.
Seniors D4/B	14h00	Accord de la Commission.

U14

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15 h 30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

<u>BOUSSY-QUINCY FC</u>		
U14 D3/A	16h00	Accord de la Commission.
U14 D4/D	16h00	Accord de la Commission.

<u>EVRY FC</u>		
U14 D1	13h00	Accord de la Commission.

U15

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15 h 30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

**PALaiseau US**

U15 D1/A

16h00

Accord de la Commission.**U16**

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15 h 30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

COURCOURONNES FC

U16 D3/A

14h00

Accord de la Commission.**EPINAY SUR ORGE SC**

U16 D4/B

15h00

Accord de la Commission.

au stade du Breuil 2 (terrain en herbe)

PAYS LIMOURS ENT

U16 D3/A

stade Maurice Buisson 1 (terrain en herbe)

Accord de la Commission.**U18**

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15 h 30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

COURCOURONNES FC

U18 D3/C

14h00

Accord de la Commission.**PAYS LIMOURS ENT**

U18 D2/A

14h00

Accord de la Commission.**SOISY SUR SEINE AS**

U18 D2/A

au stade Georges Marchand (terrain stabilisé)

Accord de la Commission.**CHAMPIONNAT SENIORS****Demande de changement de terrain via Footclubs****ORSAY BURES FC 1 / IGNY AFC 2 * D1**

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire via Footclubs**MORSANG SUR ORGE FC 1 / ULIS CO 2 * D2/A**

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (deux rencontres à la même heure).



Demande de changement d'horaire via Footclubs

EVRY COURCOURONNES 1 / GIF SFOC 1 * D3/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème de vestiaires).

CHAMPIONNAT CDM

Demande de changement de terrain via Footclubs

ATHIS-MONS USO 6 / PLATEAU SACLAY ES 5 * D2/A

Accord de la Commission.

Match n° 28613665 du 10 novembre 2024

ST CHERON ES 5 / SO VERTOIS 5 * D2/B

Demande de ST CHERON ES de changement de date, via Footclubs et courriel de ST CHERON ES.
Refus de SO VERTOIS.

Refus de la Commission.

La Commission maintient la rencontre le 10 novembre 2024.

CHAMPIONNAT U14

Demande de changement de terrain via Footclubs

MENNECY CS 3 / BOISSY FC 91 1 * D4/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

EPINAY ATHLETICO FC 2 / JANVILLE LARDY ASL 1 * D3/B

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'horaire via Footclubs

EPINAY SUR ORGE SC 2 / VIRY CHATILLON ES 2 * D3/A

MENNECY CS 2 / STE GENEVIEVE FC 2 * D3/A

PARAY FC 2 / EVRY COURCOURONNES 1 * D3/C

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (journée de rentrée Foot animation).

Match n° 28618637 du 21 septembre 2024

FLEURY 91 FC 2 / MASSY 91 FC 2 * D1

Courriel de FLEURY 91 FC demandant un changement de terrain (deux rencontres à la même heure).

Accord de la Commission.

La rencontre se déroulera sur le terrain synthétique du stade Lascombe à FLEURY.

Amende réglementaire à FLEURY 91 FC pour non-utilisation de l'application Footclubs (voir annexe financière).



CHAMPIONNAT U15

Match n° 28618410 du 21 septembre 2024

FLEURY 91 FC 2 / MASSY 91 FC 2 * D1/B

Courriel de FLEURY 91 FC demandant un changement d'horaire et de terrain (deux rencontres à la même heure).

Accord de la Commission.

La rencontre se déroulera à 14 h 00 sur le terrain synthétique du stade Lascombe à FLEURY.

Amende réglementaire à FLEURY 91 FC pour non-utilisation de l'application Footclubs (voir annexe financière).

CHAMPIONNAT U16

Demande de changement de terrain via Footclubs

VERRIERES LE BUISSON 1 / MOARSANG SUR ORGE FC 2 * D4/D

Accord de la Commission.

Match n° 28618304 du 22 septembre 2024

FLEURY 91 FC 3 / BALLANCOURT FC 2 * D3/B

Courriel de FLEURY 91 FC demandant un changement d'horaire

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (deux rencontres à la même heure).

La rencontre se déroulera à 17 h 00.

Amende réglementaire à FLEURY 91 FC pour non-utilisation de l'application Footclubs (voir annexe financière).

CHAMPIONNAT U18

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

VERRIERES LE BUISSON 1 / MORSANG SUR ORGE FC 2 * D4/D

Accord de la Commission.

Match n° 29436127 du 22 septembre 2024

GRIGNY US 2 / LONGJUMEAU FC 2 * D3/A

Demande de GRIGNY US de changement de date, d'horaire et de terrain via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

+45 ANS

Demandes de changement de terrain via Footclubs

EVERY FC 4 / BOUSSY-QUINCY FC 4 * Poule F

VILLABE ETS 4 / MNVDB FC 4 * Poule A

Accord de la Commission.



Match n° 29435003 du 22 septembre 2024

ITTEVILLE AS 4 / ST CHERON ES 4 * Poule E

Demande de ST CHERON ES d'inversion de la rencontre via Footclubs et courriel d'ITTEVILLE AS.

Accord de ST CHERON ES.

Accord de la Commission.

Le match retour (n° 29435043) du 30 mars 2025 se déroulera à ST CHERON.

+55 ANS

Demandes de changement de terrain via Footclubs

VILLABE ETS 6 / FLEURY 91 FC 6 * Poule A

VILLABE ETS 7 / STE GENEVIEVE ASL 6 * Poule B

Accord de la Commission.